



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 50312

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'opportunité d'une mesure de taxation des flux financiers pour financer le développement durable et lutter contre la pauvreté. Lors du sommet de la Terre qui a eu lieu en 2002 à Johannesburg, après avoir déclaré que « la Terre et l'humanité sont en péril, et nous en sommes tous responsables », le Président de la République française a fait une série de propositions dont celle d'une taxe mondiale de solidarité. Cette taxe mondiale constituée, selon les dires du chef de l'État, « d'un prélèvement de solidarité sur les ressources qu'engendre la mondialisation » aurait pour finalité de financer le développement. Fin septembre 2004, il a réitéré sa proposition de « taxe mondiale pour lutter contre la pauvreté ». Il lui demande donc quelles actions nationales il entend mettre en oeuvre pour que soit engagée une réflexion concrète sur les modalités d'application de cette mesure, et quelles propositions il entend émettre pour qu'une telle taxation soit déjà envisagée, afin de montrer l'exemple, au niveau européen. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Depuis la loi de finances pour 2002, la législation française comprend un dispositif d'imposition des transactions sur devises inspiré de l'économiste James Tobin et codifié sous l'article 235 ter ZD du code général des impôts. Son entrée en vigueur est conditionnée à l'application de mesures semblables dans les autres États membres de la Communauté européenne. Par ailleurs, à la suite du rapport remis en septembre dernier par le groupe d'experts présidé par M. Landau sur les sources innovantes de financement du développement, le Président de la République a souhaité que soit créée une nouvelle taxe destinée à financer la lutte contre le sida. Le 4 février dernier, la France a proposé à ses partenaires du G7 deux assiettes pour ce projet pilote : le kérosène et les billets en matière de transport aérien. Le Gouvernement prend actuellement des initiatives, en particulier au niveau communautaire, afin de concrétiser cette approche.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50312

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8763

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5078